

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

*Réunion du vendredi 28 mars 2025*

*Présents :*

M. Raymond BERDOU, M. Jérôme BLASQUEZ, M. Jean-christophe CID, Mme. Muriel FREYCHE, M. Pascal BOUREAU

*Absents :*

M. loïc GOJARD, M. Gilbert HEBRARD, M. Victor DENOUVION

\_\_\_\_\_  
Délibération N°2025\_IIOPEB\_004

\_\_\_\_\_  
BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2025

Vu l'article L.5421-1 du Code Général de Collectivités Territoriales ;

Vu la nomenclature M57 ;

Vu le rapport de Monsieur le Président, le Conseil d'Administration décide :

**Article 1 :** D'adopter le budget primitif pour l'exercice 2025 de l'Institution interdépartementale pour la création et l'exploitation d'ouvrages de production d'eau brute en Ariège et Haute Garonne, équilibré en dépense et en recette à hauteur de 227 100 € dont 64 200 € en section d'investissement et 162 900 € en section de fonctionnement.

**Article 2 :** D'autoriser Monsieur le Président de l'Institution à remplir toutes les formalités utiles en vue de l'exécution de la présente délibération.

*Adoptée à l'unanimité.*

Envoyé en préfecture le 28/03/2025

Reçu en préfecture le 28/03/2025

Publié le 28/03/2025

**webdelib**

ID : 009-250901360-20250328-2025\_IIOPEB\_004-DE

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.*

Pour extrait conforme